

## Agent de voyages

Un métier plein d'évasions et de découvertes



### Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

## Détails sur la formation:

### Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Services.

### Horaire:

#### Cours professionnels et gestion intégrée (496h sur 2 ans)

- Accueil et techniques de vente (36h)
- Géographie et sites touristiques (84h)
- Organisation et vente de produits touristiques (82h)
- Droit du voyage et déontologie (22h)
- Voyages en autocar (12h)
- Assurances (18h)
- Voyages par air (56h)
- Voyages internationaux par fer (4h)
- Utilisation de l'outil informatique (38h)
- Croisières et ferries (12h)
- Marketing touristique (20h)
- Voyages d'affaires (12h)
- Création d'une entreprise (20h)
- Gestion comptable et financière (36h)
- Eléments de fiscalité (14h)
- Législation sociale (14h)
- Suivi du TFE (16h)

## Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

## Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

## Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme Chef d'entreprise "Agent de voyages" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

### DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise "Agent de voyages" et certificat de gestion

**Prix:** 325 euros par an

**Durée:** 2 ans

stage conseillé

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- CESS (y compris professionnel)
- Examen d'accès aux formations CESS
- Diplôme chef d'entreprise dans une profession connexe
- Les candidats qui ne sont pas porteurs de l'un de ces diplômes ou certificats peuvent toutefois être admis aux cours, sous réserve de l'accord du conseiller pédagogique si:
  - ils sont titulaires du CE2D et s'ils justifient d'une expérience professionnelle d'au moins 3 années dans la profession en tant que chef d'entreprise ou collaborateur assumant régulièrement des responsabilités liées à la profession.
  - l'activité professionnelle a été exercée au cours des 10 années précédant la demande d'inscription aux cours.